

## Promotion d'une politique foncière responsable au Cameroun



### LE DEFI : Les terres de la population rurale ne sont pas sécurisées

Au Cameroun, la législation foncière date de 1974. Obsolète et à réformer, elle limite la reconnaissance adéquate et abordable des droits d'utilisation des terres forestières, agricoles et pastorales. Dans les zones rurales en particulier, l'utilisation des terres est souvent gérée à travers des accords traditionnels qui ne sont pas systématiquement documentés ni reconnus par la législation officielle. La pratique actuelle désavantage particulièrement les femmes, les jeunes et les membres de groupes marginalisés et les expose à l'accaparement des terres.

Pourtant, l'accès sécurisé à la terre est une condition centrale pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. En revanche, des droits d'utilisation des terres peu clairs favorisent les conflits entre les différents groupes

d'utilisateurs et les empêchent d'investir dans l'utilisation durable des ressources naturelles et donc dans la préservation de leurs moyens de subsistance.

### L'APPROCHE : Moderniser la politique foncière – documenter les droits coutumiers et d'utilisation des terres

Le projet « Promotion d'une Politique Foncière Responsable » (ProPFR) au Cameroun est mis en œuvre depuis janvier 2023 et renforce les droits d'utilisation des terres dans la région du Centre (en particulier dans les municipalités Nanga-Eboko et Yoko). Le projet veut soutenir la population rurale non seulement à sauvegarder ses moyens de subsistance mais aussi à protéger et restaurer des paysages riches en forêts.

#### Notre objectif :

Améliorer l'accès à la terre pour certains groupes de la population, en particulier les groupes marginalisés, dans la région du Centre du Cameroun

### Que faisons-nous ? – Quelques activités du projet

- Promouvoir un **changement politique** pour un accès inclusif à la terre (p.ex. reconnaissance des droits fonciers coutumiers, la prise en compte obligatoire des plans d'aménagement du territoire (PLADDT)) ;
- **Sensibiliser des populations locales** aux droits fonciers et aux procédures de sécurisation des espaces vitaux (habitat, champ, pâturage...)
- Soutenir les petits investisseurs agricoles, individuellement et en collectif dans des activités préliminaires : **géoréférencement, l'enregistrement officiel de leurs terres et l'obtention de documents de sécurisation** (concessions) ;
- Appuyer la **société civile** dans son **plaidoyer pour la réforme foncière** en cours (p.ex. organisation de la conférence « *Semaine du foncier* » en 2024) ;
- Constitution des conseils des notables élargis pour la **prévention et la gestion des conflits** (conflits entre agriculteurs, éleveurs, voisins, etc.), formation dans la gestion holistique des pâturages et du bétail, signature des accords d'utilisation des terres de pâturage ;
- Appuyer les autorités publiques et traditionnelles dans l'**archivage** des documents fonciers ;
- Promouvoir l'**accès à la terre pour les femmes, les jeunes et des groupes ethniques minoritaires** (p.ex. des déplacés internes ou des éleveurs transhumants).

## LE SUCCES : Documenter les droits fonciers réduit les conflits

La reconnaissance des droits coutumiers assure les moyens de subsistance de la population. Les droits fonciers sont reconnus par les autorités traditionnelles et par les autorités publiques, ce qui réduit considérablement les conflits. En cas de désaccord, les parties concernées pourront se référer aux documents développés et pilotés par le projet (*Certificats de possession des droits fonciers coutumiers administrativement reconnus*). Le travail intensif sur les conflits facilite déjà la cohabitation entre les agriculteurs et les éleveurs :

*« Il y avait trop de problèmes entre éleveurs et agriculteurs. Avec le soutien de ProPFR, on a installé des pistes de transhumance. On a découvert la valeur du travail de*



*l'autre– ce qui signifie que les conflits ont disparu. » akary HALIROU, éleveur Mbororo, Mekoassim – Yoko*

## FACTEUR DE REUSSITE : Le ministère des domaines, un partenaire engagé

L'intérêt explicite du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF), tant au niveau central que décentralisé, de collaborer avec ProPFR ouvre certainement de nombreuses possibilités. En février 2024, deux lettres circulaires ont été publiées, qui prévoient la reconnaissance étatique des droits traditionnels. Cela soulignerait la position des autorités traditionnelles telles que les chefs de village. Le ProPFR soutient le ministère dans la mise en œuvre.



*« Les femmes ont droit à la parole et elles ont aussi droit à la terre ».*

*Violette SIMBIR, présidente des FEMMES SURES de Mangai – Yoko*

Avant l'intervention de ProPFR, il arrivait souvent que les maris prennent des grandes décisions sur les parcelles de leurs femmes– sans les consulter. L'avis d'une femme n'importait pas. Le ProPFR a sensibilisé les femmes et les hommes des villages sur le fait que les femmes ont les mêmes droits à la terre. Elles peuvent– comme les hommes– recevoir des titres fonciers à leur nom. A Mangai, l'association FEMMES SURES, un groupe de femmes qui travaille dans l'agroforesterie, a obtenu du village l'accord pour exploiter une parcelle de 30 hectares. Avec l'appui du ProPFR, elle a entrepris des démarches pour sécuriser 10 hectares de terres. Les membres ont procédé à la légalisation de leur groupe avec les documents nécessaires (statuts, liste des membres etc.) et ils ont pris des mesures pour s'aligner aux standards internationaux de bonne gouvernance foncière : Signer une attestation de jouissance paisible de terres, géoréférencer la parcelle, établir de procès-verbal d'entente sur les limites de la parcelle avec les voisins etc. **Les FEMMES SURES de Mangai ont pris en main la sécurisation de leur parcelle !**

**SUR LE TERRAIN**



Géoréférencement des parcelles cacaoyer avec GPS

### Budget et durée

4,85 millions d'euros / Janvier 2023 à Mai 2026

### Tutelle Politique

Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

### Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

### Développement durable



### Plus d'information

[Site de la GIZ](#) et [Land Portal](#) (en anglais)

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges : Bonn et Eschborn, Allemagne

Département : Développement rural et économie agricole G500

Friedrich-Ebert-Allee 36+40 ; D-53113 Bonn

Contact :

Dr. Tobias FELDT

(tobias.feldt@giz.de)

[www.giz.de](http://www.giz.de)

Crédits photo :

© GIZ / ProPFR

La GIZ est responsable des contenus de la présente publication. Mandaté par BMZ.

Janvier 2025